



**PRÉFÈTE
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - SAVOIE



... ÉDITORIAL



Vanina NICOLI
Préfète de la Savoie

En Savoie, le changement climatique n'est plus une projection abstraite. Il a un visage : celui des glaciers qui reculent, des hivers plus courts et moins enneigés, des éboulements plus fréquents, des forêts fragilisées, des canicules et des sécheresses qui s'intensifient. Le réchauffement en montagne est tangible, mesuré et documenté : la température moyenne annuelle de la Savoie est supérieure de 2,45 °C à ce qu'elle était lors de la période de référence 1850-1990, cette évolution est bien plus élevée que la moyenne nationale.

Les modèles climatiques prévoient que d'ici 2050, pour des scénarios de réchauffement modéré, la saison d'enneigement pourrait perdre jusqu'à un mois, et l'enneigement moyen diminuer jusqu'à 40 % en moyenne montagne. L'urgence climatique nous impose une évidence : l'adaptation n'est plus une option, c'est une responsabilité collective pour préparer l'avenir.

Le chantier est vaste et pluriel, entre diversification de l'économie, particulièrement en montagne, prévention des risques et renforcement de la résilience des territoires à tous niveaux. Il se mène à plusieurs échelles, mais c'est au plus près du terrain que les solutions concrètes sont mises en œuvre. Chaque acteur du territoire est concerné et a un rôle à jouer dans la réussite collective de l'adaptation de la Savoie. C'est convaincus de cette indispensable synergie que nous avons mené, en 2025, les travaux de la COP Adaptation, suite à l'adoption du 3^{ème} Plan National d'Adaptation au Changement Climatique et dans la foulée des travaux conduits en 2024 sur le volet atténuation du changement climatique.

Nous avons réuni tous les acteurs du territoire : élus et techniciens des collectivités territoriales, chambres consulaires, entreprises, artisans, agriculteurs et associations lors de 2 sessions d'ateliers, et d'une session de présentations d'actions innovantes portées par des acteurs d'ores et déjà engagés. Après avoir partagé le diagnostic climatique départemental, nous avons identifié ensemble les enjeux et grandes priorités d'adaptation sur le territoire de la Savoie au regard de ses caractéristiques : renforcer la connaissance des risques futurs, améliorer la résilience des infrastructures et des territoires, protéger les populations vulnérables, et accompagner l'évolution des modèles économiques, agricoles et touristiques. Les témoignages ont montré, ainsi que l'ont pointé la plupart des ateliers, que les démarches de coopération et de mutualisation des compétences constituent un levier essentiel pour agir efficacement.

Les services de l'État en Savoie s'inscrivent pleinement dans cette dynamique. Partenaires de vos projets, ils vous accompagnent dans la détermination et la mise en œuvre d'actions ambitieuses d'atténuation du changement climatique, d'adaptation à ses effets inéluctables ou de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles. C'est en travaillant ensemble que nous relèverons collectivement ces défis sur nos territoires.

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



2^{ème} réunion départementale de la COP de Savoie à Aiton, le 3 juillet 2025

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Savoie](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales**.

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂ ; des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant adaptation et atténuation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de la Savoie, trois réunions ont été organisées pour partager le diagnostic de vulnérabilité, définir les priorités locales et partager les actions d'adaptation. Pour prendre en compte

de manière différenciée et au plus près des réalités de terrain les spécificités des territoires de plaine et de montagne, les acteurs savoyards ont été invités à travailler dans un premier temps en 2 séquences : après s'être penchés le 1er juillet sur l'avenir des territoires de plaine de la partie ouest de la Savoie, les acteurs ont été conviés le 3 juillet à travailler sur des orientations visant à répondre aux défis spécifiques que rencontrent les zones d'altitude et les vallées de montagne où les effets du réchauffement se manifestent de manière encore plus rapide et plus intense. L'augmentation des aléas naturels, tels que les crues torrentielles ou les mouvements de terrain, impose une réponse collective, coordonnée et anticipée.

Sur la base des enjeux identifiés lors de ces deux premières instances de travail, une dernière rencontre a été ensuite organisée le 3 novembre 2025 afin de partager les actions inspirantes mises en place sur certains territoires en réponse à ces enjeux et affiner en conséquence les leviers d'actions à mobiliser.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



● ● ● LE CLIMAT EN 2050 EN SAVOIE

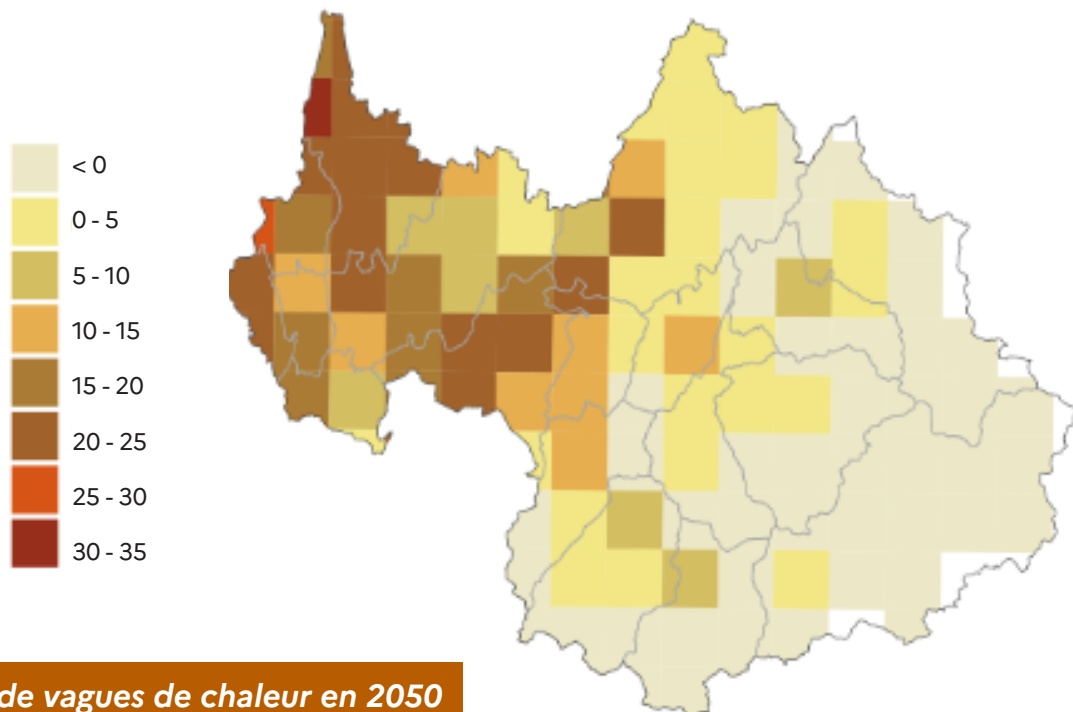
Source : données TRACC issues du [portail DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

Par rapport à la température moyenne annuelle observée au cours de l'ère pré-industrielle (1850-1900), la température moyenne annuelle de la Savoie s'est d'ores et déjà élevée de 2,45°C (+2°C si l'on compare à la période 1976-2005). D'après les modélisations réalisées par Météo-France, dans le cadre de la trajectoire nationale de référence d'une élévation des températures moyennes annuelles de +4°C à l'horizon 2100 par rapport à la période 1850-1900, la température moyenne annuelle de la Savoie pourrait s'élever encore de 2,35°C d'ici 2050 (2,65°C en valeur haute).

Le nombre de journées chaudes est très variable sur le département : fréquentes sur les avant-pays, elles sont beaucoup plus rares vers les massifs intérieurs. Attention, les modèles représentent mal les fonds de vallées ! Le nombre de jours chauds est donc sous-estimé dans les fonds de vallée où le seuil de 30°C est régulièrement atteint (Bourg-Saint Maurice, Saint-Michel-de-Maurienne, etc.)

Nombre de jours à plus de 30°C à 2050



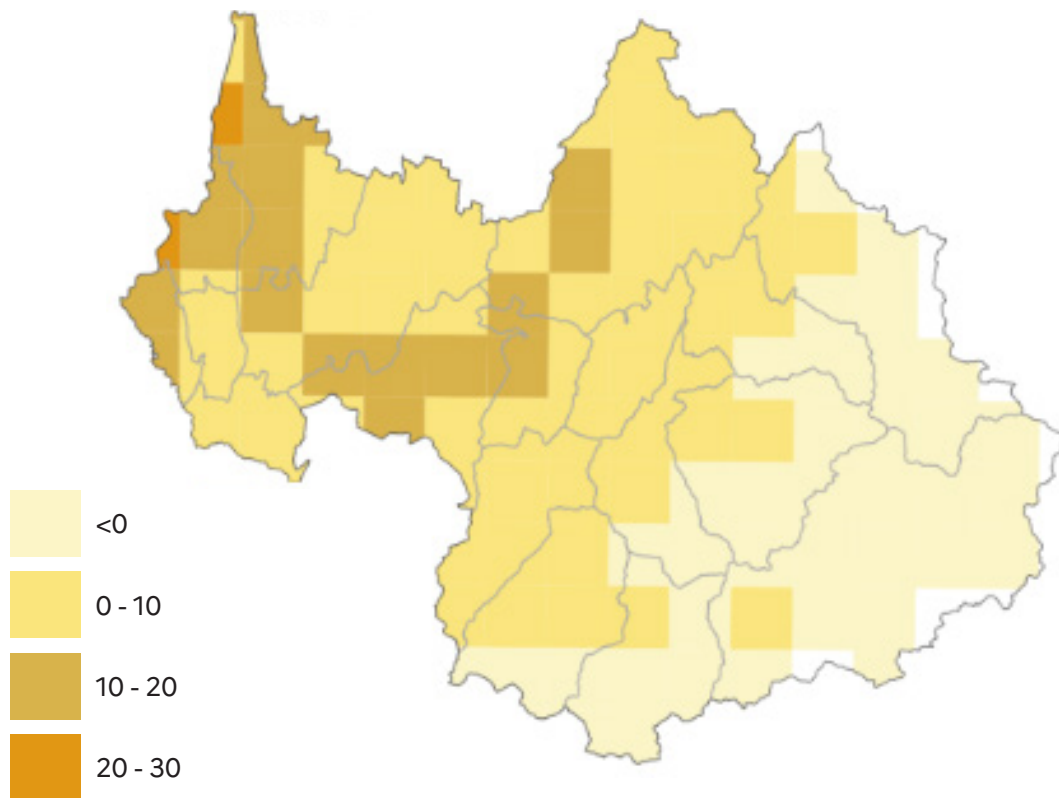
2 fois plus de vagues de chaleur en 2050 que sur la période de référence

Les nuits au cours desquelles la température minimale ne descend pas en dessous de 20°C, dites « nuits tropicales », étaient rares au siècle dernier en Savoie. On les observe maintenant assez régulièrement sur la zone ouest du département. Dans les prochaines années, ce nombre de nuits tropicales va encore augmenter

et elles apparaîtront également petit à petit dans les vallées situées à basse altitude.

Les massifs montagneux seront quant à eux relativement préservés.

Nombre de nuits tropicales à 2050



2 à 3 fois plus de nuits tropicales en 2050 que sur la période de référence

Évolution des précipitations et de l'intensité maximale

L'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations est faible en valeur médiane (+10 à +15 %) mais en valeur maximale, cette augmentation d'intensité peut atteindre 25 à plus de 50 %.

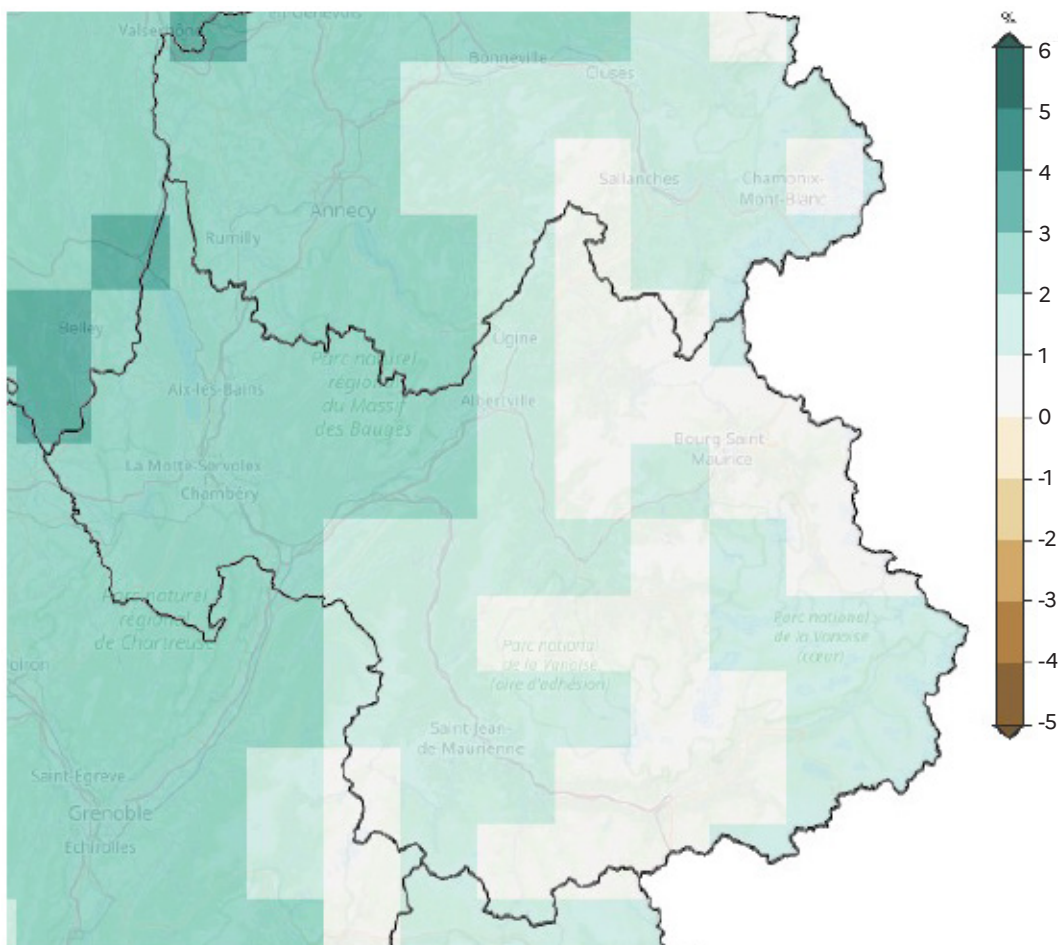
De plus Météo-France n'observe pas de tendance significative sur les cumuls de précipitations annuels sur la Savoie à l'horizon 2050 (comme sur le reste de la France). En revanche, les cumuls saisonniers vont connaître des évolutions significatives.

Ainsi, à l'horizon 2050 une augmentation des cumuls hivernaux, comprise entre +20 et +30 % sur les avant-pays et +5 à +15 % sur les massifs intérieurs est attendue.

Une baisse moyenne de -15 % des cumuls estivaux est attendue en contre-partie.

De plus, la quantité d'eau déversée dans un temps très court sur des surfaces largement imperméabilisées favorise le ruissellement, plutôt que la recharge des nappes, entraînant des risques d'inondations.

Évolution relative prévue des cumuls hivernaux TRACC2050 par rapport référence 76-05



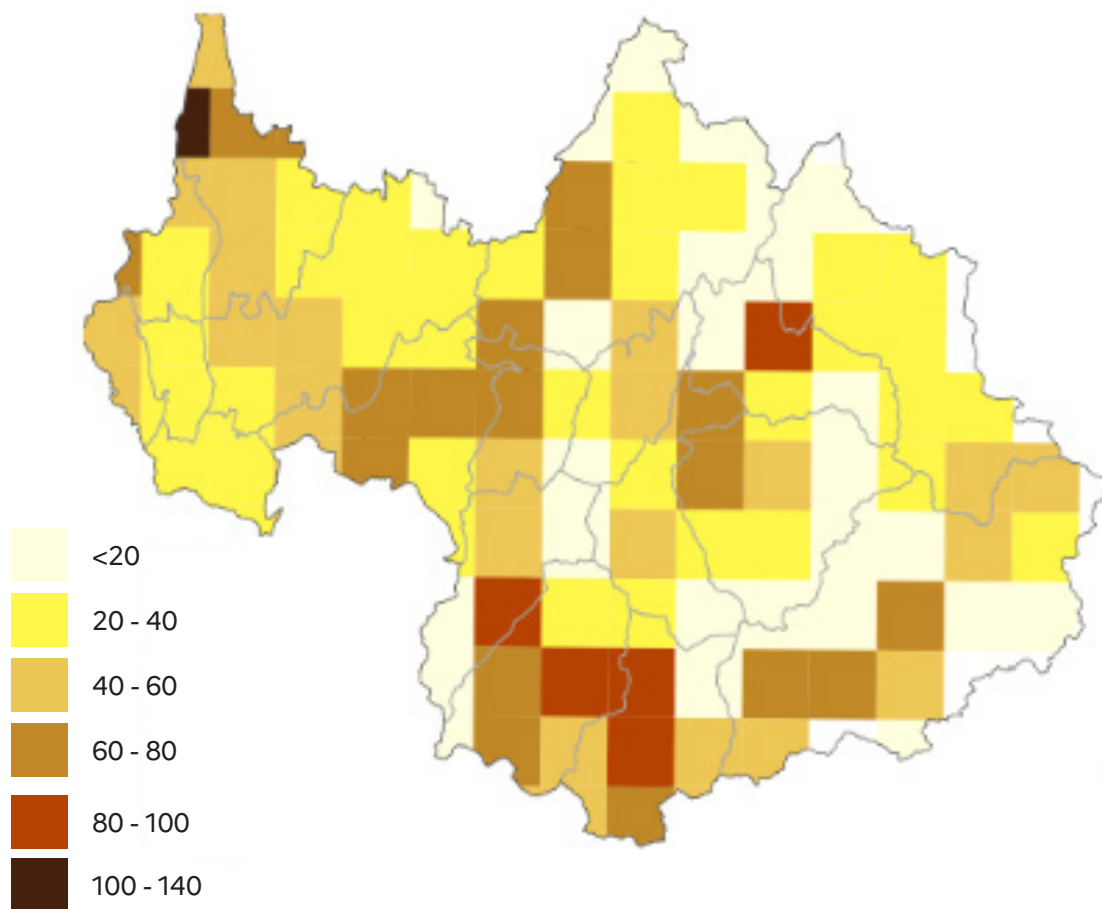
Ainsi, comme tout le territoire national, la Savoie est confrontée à des situations de plus en plus difficiles, où l'eau est soit trop abondante, soit insuffisante.

Le nombre de jours avec un sol sec est très variable sur le département dans le climat de référence (1976-2005). Au cours de cette période, des variations ont été observées de quelques jours sur le relief à près de 50 jours.

Dans le climat futur à horizon 2050, ce nombre de jours va augmenter de 20 à 30 jours en valeur médiane (une dizaine de jours sur le relief).

En valeur maximale, ce nombre de jours pourrait localement augmenter de 2 mois.

Nombre de jours avec un sol sec à 2050



Évolution de l'enneigement

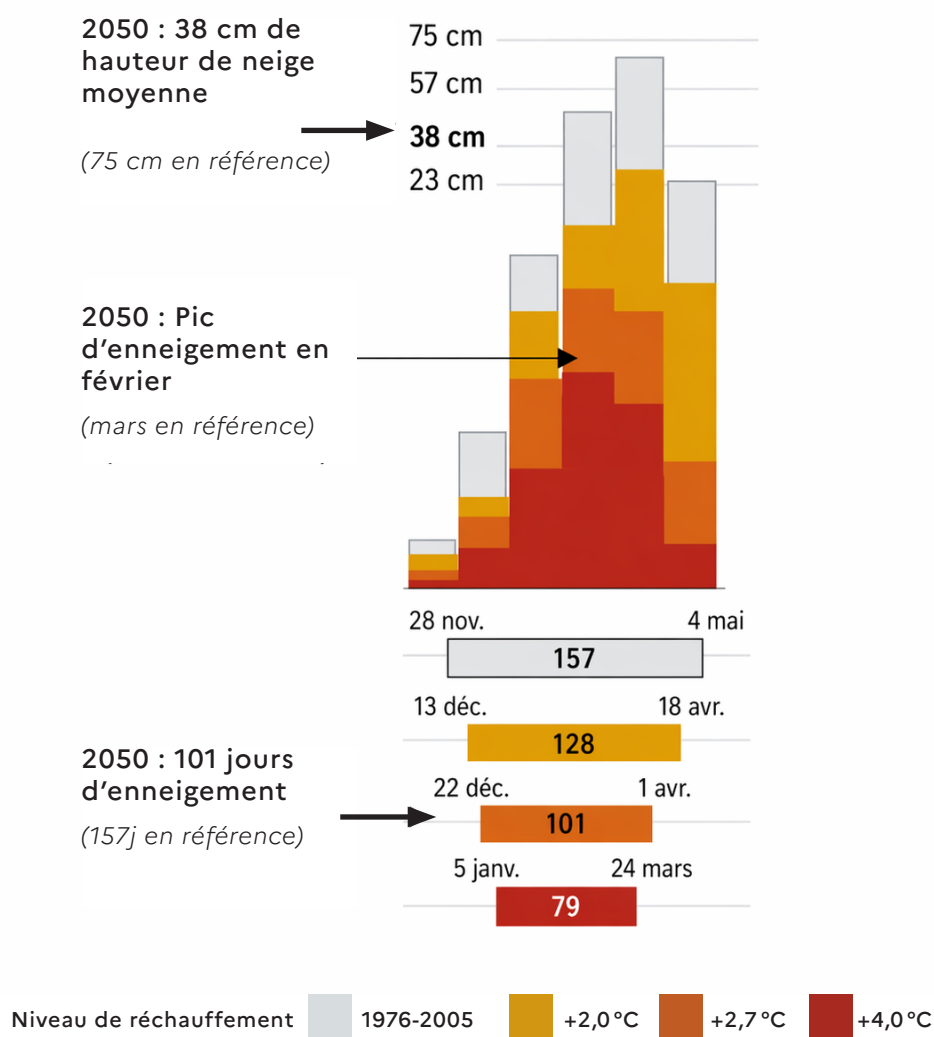
S'agissant de l'enneigement, il faut s'attendre, par rapport à la période 1976-2005, en moyenne montagne, à une perte d'un mois d'enneigement avec réduction de la hauteur de neige d'un tiers environ. La période d'enneigement y sera réduite à 3 mois en moyenne, restreinte au cœur de l'hiver.

En haute montagne, la baisse de l'enneigement sera moins sensible ; le pic d'enneigement se fera

par contre plus tôt dans la saison, la fonte sera plus précoce.

Seront alors observés : une diminution et un décalage des périodes propices à l'activité ski (hors damage et neige de culture), une modification des régimes des cours d'eau de montagne avec une période d'étiage des cours d'eau à régime pluvio-nival avancée et plus longue.

Enneigement futur dans les Alpes du Nord



Source : Météo France

● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Enjeu 1 : Protection de la population

Compte tenu de sa géographie alpine, le département de la Savoie est particulièrement concerné par la problématique des risques naturels.

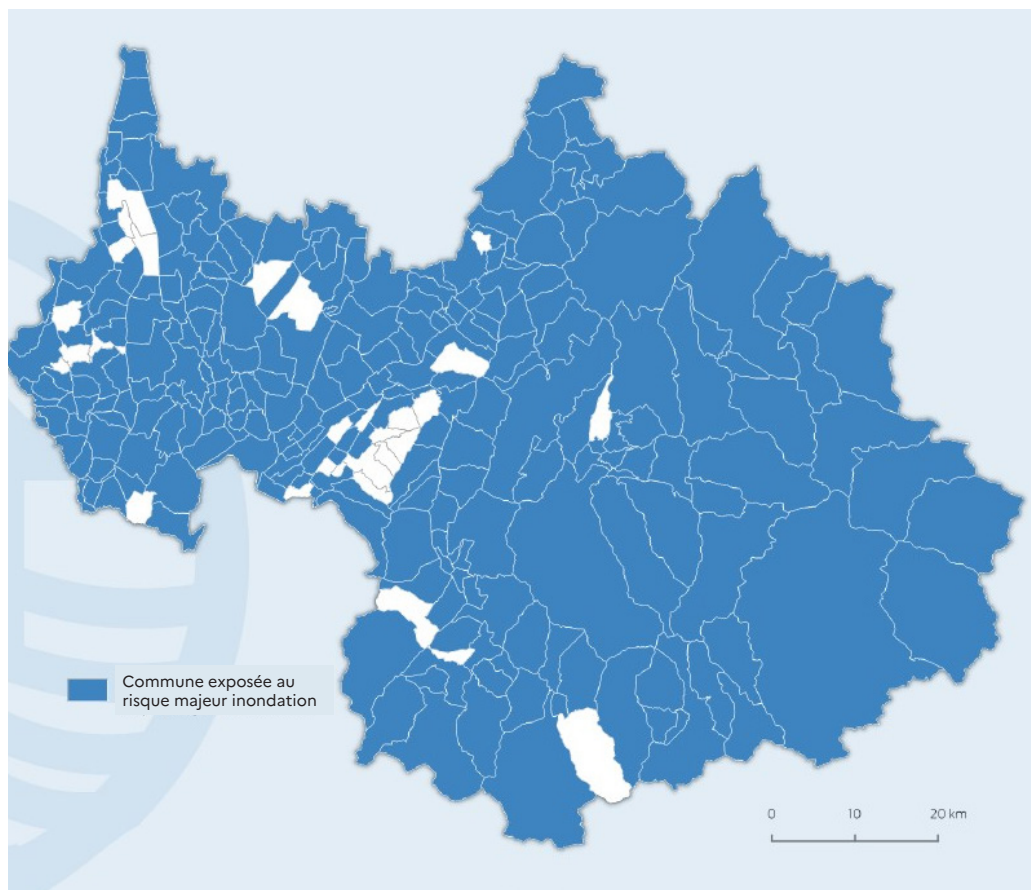
Toutes les communes de Savoie sont d'ores et déjà exposées à au moins un risque naturel (inondation et/ou mouvement de terrain).

L'évaluation des évolutions du climat en Savoie dans la trajectoire de réchauffement de référence nationale (TRACC) met en évidence l'augmentation des aléas climatiques extrêmes (pics de chaleur, sécheresses, sols secs, augmentation de l'intensité des précipitations extrêmes, etc.), particulièrement en montagne où la vulnérabilité première est liée au relief et à l'enclavement (risque d'isolement).

De nombreuses interrogations subsistent quant à la nature, à l'intensité et aux conséquences des nouveaux risques (risques d'origine glaciaire et périglaciaire ROGP, retrait-gonflement des argiles RGA, ruissellement...) comme sur l'évolution des risques connus (feux de forêts, orages, inondations, chutes de blocs, laves torrentielles...). En particulier, les effets combinés de ces aléas, leur cumul ou leurs conséquences en cascade, restent difficiles à appréhender (coupures de courant, coupures d'alimentation en eau, etc.).

En outre, beaucoup de communes en Savoie ne disposent pas d'un plan communal de sauvegarde (PCS), les plans existants étant souvent anciens et peu mis à jour. Les plans intercommunaux de sauvegarde (PICS) restent rares.

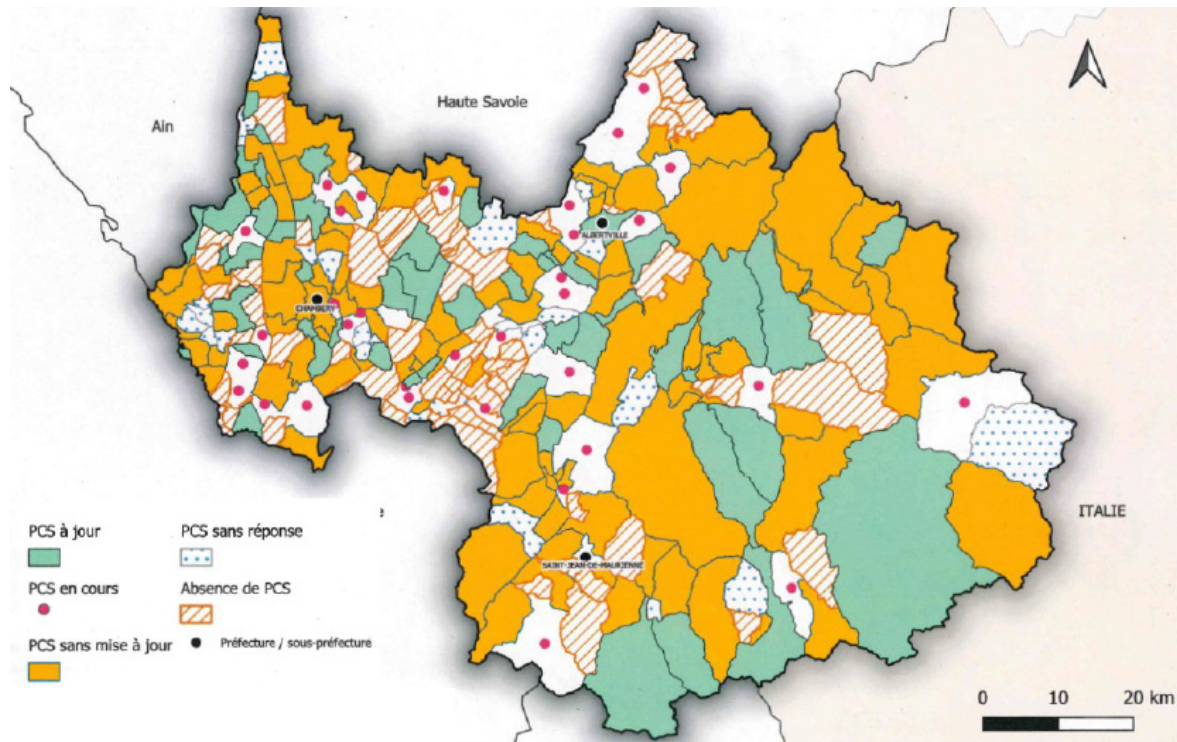
Communes exposées au risque majeur inondation - source DDT 73 - édition 2020



Cette absence de document coordonnateur en cas de crise conjuguée à la difficulté de se projeter dans des situations qui ne se sont encore jamais produites traduit une culture du risque peu établie et variable selon les publics (tourisme). Les services experts (RTM,

ONF, SDIS, GEMAPIens...) restent peu ou pas dotés en effectifs pour la gestion de crise, alors même que celle-ci tend à devenir une méthode de travail et non plus une organisation exceptionnelle, compte tenu de l'augmentation de l'occurrence des crises.

État des PCS (Plan communal de sauvegarde) en Savoie



Priorités d'adaptation :

- Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des territoires, en particulier les territoires de montagne
- Anticiper les risques en améliorant la connaissance
- Coordonner la réponse à la crise pour en diminuer les impacts

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 1 : Renforcer le fonds Barnier pour accélérer les démarches de prévention des territoires et mieux protéger la population
- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 6 : Protéger la population des risques naturels en montagne, notamment des risques glaciaires et périglaciaires
- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 22 : Mettre à la disposition des collectivités les informations nécessaires pour adapter leur territoire au changement climatique
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique

Enjeu 2 : Sensibilité des infrastructures (notamment de transport) au changement climatique

Le réseau routier départemental de la Savoie constitue un patrimoine très exposé au changement climatique (3130 km de RD, 900 km à plus de 1000 m d'altitude, 6 cols à plus de 2000 m, 28 tunnels, 1200 ponts...). Les conséquences directes des aléas climatiques sur les infrastructures routières et ferroviaires sont d'ores et déjà bien visibles (dégradations des revêtements de chaussée, vieillissement prématuré des réseaux).

Même si les modèles climatiques sous-estiment les impacts des vagues de chaleur et des périodes de sécheresse dans les fonds de vallée de Savoie, l'évaluation des évolutions du climat en Savoie selon la TRACC met en évidence l'augmentation des aléas climatiques extrêmes mettant en péril les infrastructures dont la dégradation peut fragiliser la coordination et l'intervention des secours en situation de crise, interrompre la continuité des services et isoler durablement des hameaux de montagne.

Les réseaux routiers sont par ailleurs fortement imbriqués avec les réseaux humides (eau/assainissement) et les réseaux secs (énergie, communication). Par exemple, l'augmentation de la densité de la neige (effet constaté du changement climatique sur la nature des précipitations neigeuses), conjuguée au vent et à un dépérissement des arbres, augmente le risque de chutes de branches sur les lignes électriques, donc le risque de rupture d'alimentation qui engendre la fermeture des tunnels routiers dans le secteur concerné.

Actuellement, les gestionnaires de réseau sont équipés pour faire face aux événements exceptionnels : Quels seront les événements exceptionnels de demain ? Quelle en sera l'ampleur ? Jusqu'où faudra-t-il aller en climat futur, compte tenu du coût extrêmement élevé des travaux de protection des infrastructures (mise en œuvre d'ouvrages d'art, déviation de km de voiries et de réseaux...) ?

Un réseau routier départemental en Savoie, Un patrimoine très exposé au changement climatique



Source : Conseil départemental 74



Priorité d'adaptation :

- Améliorer la résilience des réseaux et des infrastructures exposés

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 8 : Préparer la Sécurité civile à l'augmentation des risques
- MESURE 30 : Assurer la résilience des transports et des mobilités
- MESURE 31 : Assurer la résilience du système énergétique
- MESURE 32 : Assurer la résilience des services de communications électroniques

Enjeu 3 : Exposition des personnes vulnérables à l'augmentation des vagues de chaleur

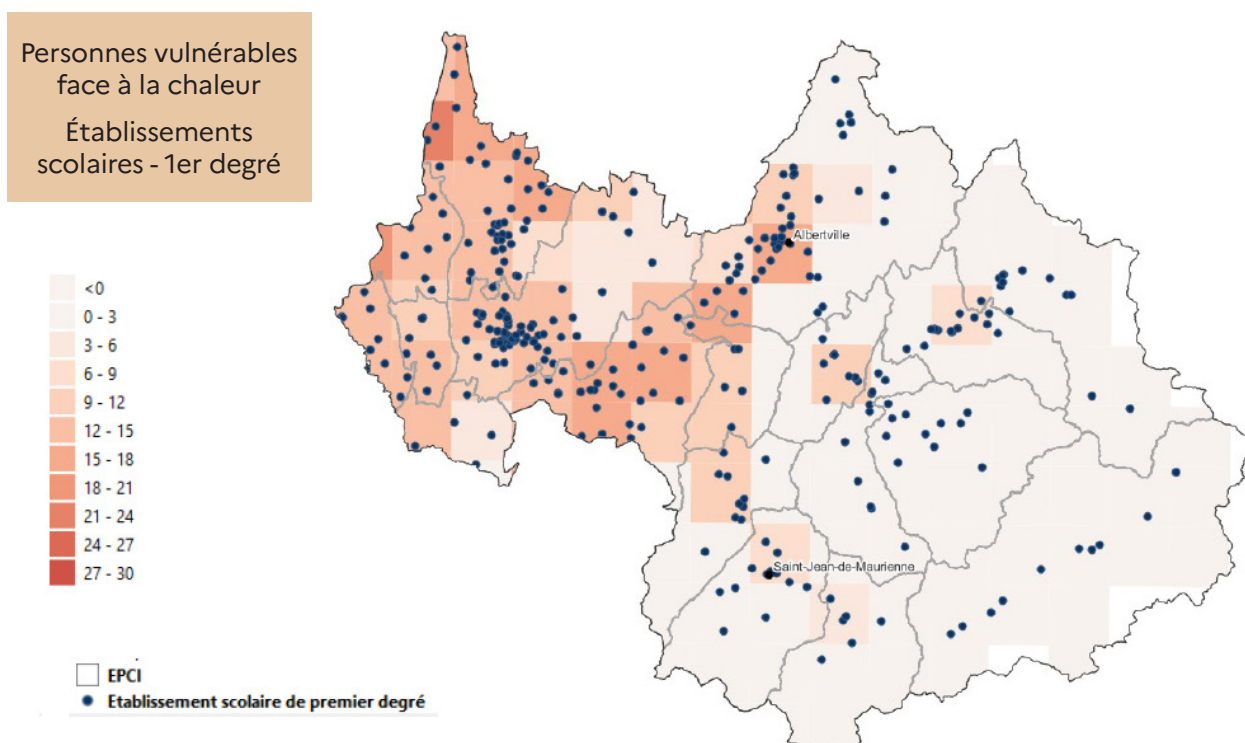
La Savoie n'est pas un département habitué aux fortes chaleurs. Sa population peut donc être particulièrement sensible aux épisodes de canicules plus longs et plus récurrents. Beaucoup de personnes ignorent toutefois leur vulnérabilité ou le fait qu'elles puissent le devenir sans modification de leurs habitudes comportementales (sportifs, personnes isolées, etc.), parfois inadaptées en période de canicule.

La Savoie connaît en outre un vieillissement de sa population depuis 2010. Ainsi, le nombre et la typologie des personnes vulnérables évoluent : une identification des personnes vulnérables la plus exhaustive possible et régulièrement mise à jour est un enjeu permanent pour apporter les réponses les plus appropriées sur le moyen et long terme, mais aussi en cas de crise. Elle permettra, de plus, une meilleure coordination et complémentarité des dispositifs et des

actions des structures susceptibles d'accompagner ces personnes vulnérables. En effet, de nombreuses structures interviennent pour la protection et la prise en charge des personnes vulnérables mais le fonctionnement en réseau reste peu développé (PCS, CCAS, CIAS, ADMR...).

Le secteur ouest de la Savoie et les fonds de vallée rassemblent la très grande majorité de la population du département ainsi que les structures essentielles aux personnes les plus vulnérables : hôpitaux, EHPAD, écoles, collèges et lycées. Ce sont sur ces secteurs que le nombre de jours avec vague de chaleur augmentera le plus d'ici 2050. Le maintien d'un confort thermique dans ces bâtiments, comme dans les logements des particuliers, constituent un enjeu à part entière (voir enjeu 4).

Ecart du nombre de jours à plus de 30°C à 2050 par rapport à la référence



Des îlots de chaleur sont d'ores et déjà identifiés dans les centres-villes ; leur nombre augmentera vraisemblablement en raison de la densification des logements et des activités. Un manque d'îlots de fraîcheur de proximité et de connexions entre îlots existants est identifié. Il conduit en période de grosse chaleur au déplacement des habitants vers les lieux de baignade d'ores et déjà sur fréquentés (lac du Bourget, lac d'Aiguebelette, plans d'eau de Lescheraines, de La Thuile, cours d'eau, etc.) ou vers les montagnes qui, du fait de leur relative fraîcheur, pourraient devenir des zones refuges. Ces surfréquentations non seulement sont néfastes à la qualité intrinsèque des sites

(paysagère, environnementale...), mais aussi au confort de leurs usagers et riverains, augmentant ainsi l'état de stress et le climat conflictuel déjà exacerbés par la chaleur.

Est ainsi identifié un besoin d'îlots de fraîcheur au cœur même des zones urbanisées, maillés entre eux, bien desservis, bien équipés (eau potable, mobilier urbain...), accessibles – gratuitement - en permanence à tous types d'usagers. Démultipliés au sein des centres agglomérés, ils permettront, en outre, d'y rafraîchir sensiblement l'air ambiant donc participeront au maintien du confort thermique des logements.



Priorités d'adaptation :

- Renforcer la réactivité de l'ensemble des structures susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables en gestion de crise
- Améliorer le confort d'été des logements en évitant la mal-adaptation

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique
- MESURE 29 : Accompagner les conséquences du changement climatique sur notre système de santé

Enjeu 4 : Confort thermique dans les bâtiments

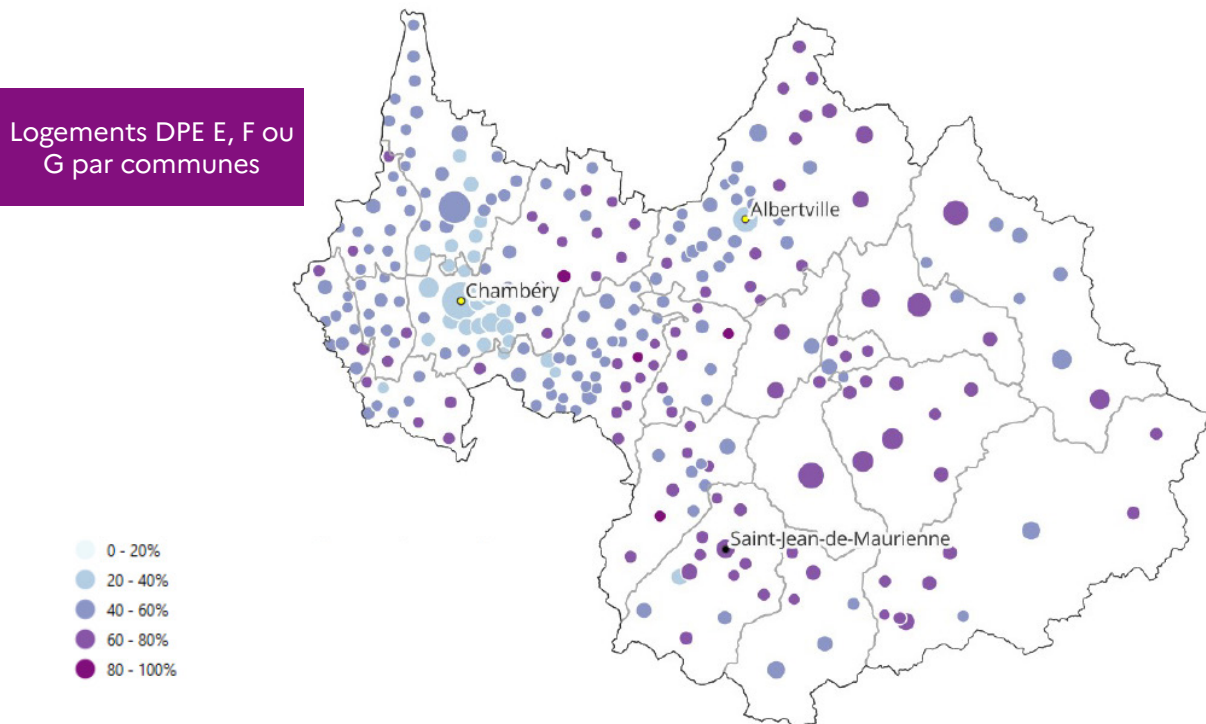
Le besoin de rafraîchir les logements et les bâtiments est une problématique assez récente en Savoie, où l'enjeu partagé de longue date consiste prioritairement à diminuer le besoin de chauffage. Les acteurs du bâtiment semblent encore assez peu sensibilisés à cette problématique. Force est de constater un recours massif à la climatisation (structurelle ou par achat de petits climatiseurs) à chaque nouvelle vague de chaleur : la notion de confort d'été doit donc être intégrée dorénavant à tout projet de rénovation énergétique et surtout, de construction de nouveaux logements.

Les DPE actuels n'identifient pas spécifiquement les « bouilloires thermiques » ; si le nombre de « passoires

thermiques » est estimé à 38 000 en Savoie, les logements non préparés à résister aux canicules sont sans doute en nombre supérieur, puisque seule la Réglementation Énergétique 2020 (RE2020) implique de prendre en compte ce critère dans la construction.

Dans la continuité des actions d'atténuation, le rafraîchissement des locaux ne doit pas donner lieu à une trop forte augmentation de la consommation énergétique ou des émissions de GES. De même, il ne doit pas générer de surcoûts supplémentaires tels qu'ils freinent encore la réalisation des travaux de rénovation.

Proportion par commune de logements DPE E, F, G en %



Priorité d'adaptation :

- Améliorer le confort d'été des bâtiments en évitant la mal-adaptation

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation

Enjeu 5 : Préservation des ressources et des espaces naturels, agricoles et forestiers face au changement climatique

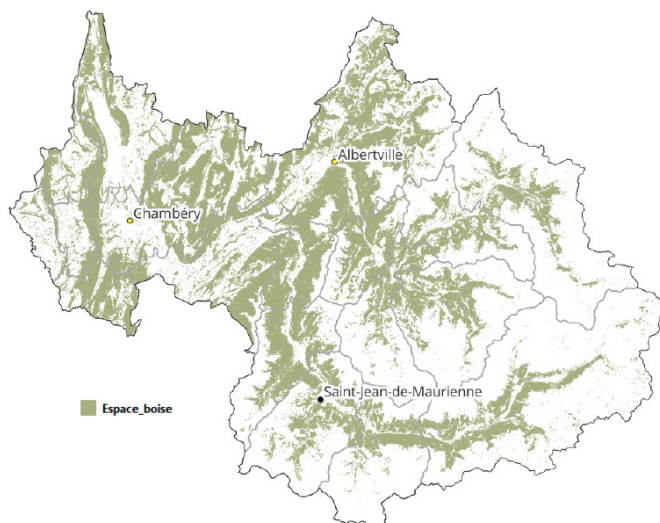
La forêt constitue 33 % du territoire savoyard. 44 % - soit 94 000 ha - sont des forêts publiques.

Du fait du caractère très montagneux du département, les résineux représentent la majorité des essences forestières (principalement épicéa commun et sapin pectiné). Les feuillus sont davantage présents en zone de plaine et sur les coteaux de basse altitude.

Les évolutions climatiques projetées selon la TRACC mettent en évidence l'augmentation de la durée et de l'intensité des périodes de canicule, l'augmentation du nombre de jours avec sols secs et, de manière générale, une raréfaction globale de la ressource en eau avec répétition de la chronique « trop d'eau / manque d'eau ». Or, un dépérissement des forêts est déjà observé, lié au manque d'eau mais aussi à la multiplication d'espèces nuisibles (pyrale du buis, scolytes...). Le risque feu de forêts augmente également.

En agriculture, la problématique liée au manque d'eau en alpage est récente mais de plus en plus récurrente. Les difficultés d'abreuvement des animaux et la baisse de la disponibilité fourragère impliquent une descente prématurée des troupeaux. En plaine, l'irrigation devient nécessaire alors qu'elle était très peu présente jusqu'à la dernière décennie sur les grandes cultures et l'arboriculture.

La Combe de l'Isère, zone centrale du département présente la plus large typologie des cultures ; elle est également la zone la plus exposée aux différents effets du changement climatique.



Espaces boisés



Priorités d'adaptation :

- Adapter la forêt aux conséquences du changement climatique
- Préserver la ressource en eau
- Améliorer la gestion et le partage de la ressource en eau pour l'agriculture
- Diminuer la sensibilité des systèmes d'exploitation aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et aléas climatiques

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

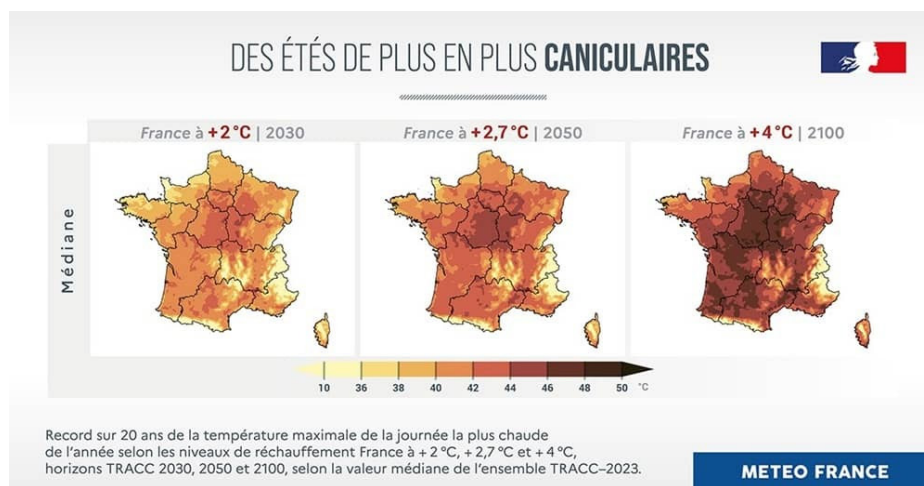
- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau
- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique

Enjeu 6 : Évolution de l'économie de la montagne face au changement climatique

Le tourisme hivernal est un des premiers moteurs économiques de la Savoie. La diminution de l'enneigement - en quantité et en durée - d'ores et déjà visible et qui tend à s'accroître selon la TRACC,

ainsi que la variabilité et l'irrégularité de l'enneigement d'une année sur l'autre interrogent nécessairement le modèle économique touristique de la montagne.

Record sur 20 ans de la température maximale de la journée la plus chaude de l'année selon les niveaux de réchauffement © Météo-France



Si une possible baisse de la fréquentation hivernale est à envisager, un afflux touristique estival en montagne doit également être anticipé, conséquence de l'effort de diversification saisonnière des activités combiné à leur déplacement en lien avec la recherche de fraîcheur. Un tel changement des pratiques touristiques et de leurs lieux d'accueil conduira à la mise en place de nouveaux équilibres qu'il convient d'accompagner, le risque de tensions liées à la dégradation des espaces sur-fréquentés, aux conflits d'usage, à l'accès aux ressources (en eau, foncières...) ainsi qu'à la concurrence économique pouvant nécessairement s'accroître.

La forêt de montagne a longtemps été une ressource économique, délaissée pour le tourisme. Sa fréquentation est appelée à augmenter en tant que source de fraîcheur, mais aussi considérant la recherche sociétale de nouveaux loisirs et de lieux de ressourcement. Accompagner ces nouvelles pratiques sur des secteurs sensibles comme la forêt est indispensable, d'une part pour préserver leur richesse environnementale intrinsèque mais aussi pour maintenir leur attractivité en tant que substrats d'activités de diversification.

Priorités d'adaptation :

- Organiser la transition vers un modèle plus équilibré pour une montagne attractive et vivable à l'année
- Contribuer à favoriser un tourisme résilient

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 35 : Accompagner l'adaptation du tourisme
- MESURE 44 : Protéger notre patrimoine naturel et culturel des impacts du changement climatique

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 15 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de la Savoie au changement climatique.

Elles sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



SAVOIE



LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Priorité d'adaptation

Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des territoires, en particulier les territoires de montagne

ACTION

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES INNOVANTES EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS: INFORMATION PRÉVENTIVE, SURVEILLANCE, ACTIONS DE PRÉVENTION

Pilotes

- État (DDT)
- Préfecture : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture

Contributeurs

- Collectivités dont GEMAPI
- Opérateurs de l'État dont Service de Restauration des Terrains de Montagne (RTM) et Parc national de la Vanoise (PNV)
- Structures associatives



Mise en œuvre



2026

- Impact ★ ★ ☆
- Faisabilité ★ ☆ ☆

Description de l'action



Soutenir les actions d'information préventive, notamment la formation des élus, services techniques et acteurs du secours sur les risques en montagne et l'état des connaissances sur leurs évolutions prévisibles



Mobiliser et accompagner les collectivités à déployer le dispositif STEPRIM (stratégie territoriale de prévention des risques en montagne)



Soutenir le développement de système de surveillance et d'amélioration des connaissances des phénomènes naturels



Soutenir et accompagner les solutions techniques de réduction du risque (protections collectives, vulnérabilité)

Indicateurs de suivi



- Nombre de Stratégie territoriale pour la prévention des risques en montagne lancées
- Nombre d'actions d'information préventive financées/accompagnées/organisées
- Nombre d'opérations de réduction des risques financées/accompagnées

Conditions de succès

- Adhésion des partenaires à la démarche

Priorité d'adaptation

Réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience des territoires, en particulier les territoires de montagne

ACTION



RENFORCER LE RÉSEAU DES ACTEURS TECHNIQUES ET NOTAMMENT LES GÉMAPIENS POUR LES MOBILISER SUR DES ACTIONS S'INSCRIVANT DANS UNE STRATÉGIE D'ADAPTATION

Pilotes

- État (DDT)

Contributeurs

- Préfecture : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture
- Gemapiens



Mise en œuvre



2026

- Impact ★ ★ ★
 Faisabilité ★ ★ ☆



Description de l'action



Renforcer la coordination entre État, collectivités et acteurs socio-économiques par :

- la mobilisation du réseau des Gémapiens dans le développement de leurs compétences, leurs projets et capacité d'action ;
- la mutualisation des données et le partage des outils/ expériences.

Indicateur de suivi



- Nombre de démarches partenariales engagées et formalisées (protocole, convention)





Priorité
d'adaptation

Anticiper les risques en améliorant la connaissance

ACTION



ACTUALISER ET INTÉGRER L'ÉVOLUTION DES ALÉAS NATURELS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LA STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES DE MONTAGNE (EN FONCTION DE L'ÉTAT DES CONNAISSANCES)



Pilotes

- RTM
- État (DDT)

Contributeurs

- Collectivités



Description de l'action



Cartographier ou identifier la sensibilité des aléas naturels en montagne au changement climatique à l'échelle d'un bassin de risque cohérent (avalanches, crues torrentielles, chutes de blocs, ROGP) en déclinaison des démarches nationales.

Indicateur de suivi



- Nombre de bassins de risque analysés

Priorité d'adaptation

Organiser la transition vers un modèle plus équilibré pour une montagne attractive et vivable à l'année

ACTION

● **ACCOMPAGNER LES ÉLUS ET LES STATIONS DANS L'ÉLABORATION DE PLANS D'ADAPTATION, NOTAMMENT EN S'APPUYANT SUR LES OUTILS D'AMÉNAGEMENT, RÉGLEMENTAIRES ET FINANCIERS COMME LES PLU/SCOT, LES DSP...**



Pilotes

- État (préfecture, DDT)

Contributeurs

- Collectivités territoriales
- PNR
- PN
- Domaines skiables
- OT (Office de Tourisme)
- Aménageurs/BE urbanisme
- Commissariat de massif
- CR AuRA
- Banque des Territoires
- GT équivalents en 74 et 38

Mise en œuvre



Dès 2026 pour la mise en place

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Dresser un état des lieux et élaborer des stratégies d'actions à différentes échelles pour :

- pousser une diversification des activités ;
- valoriser la fraîcheur en tant que ressource ;
- développer les pratiques vertueuses (tourismes, mobilités...);
- promouvoir une conception plus sobre de la vie en montagne ;
- communiquer sur la nécessité d'accepter de renoncer au niveau de rentabilité de l'or blanc.



Protéger les ressources naturelles de la montagne comme source d'attractivité



Améliorer la résilience des modèles économiques face au changement climatique

Indicateurs de suivi



- Nombre de stations ayant adapté son modèle
- Économies induites vis à vis des ressources (eau, énergie...)

Conditions de succès

- Mobilisation des acteurs du territoire
- Bonne articulation entre les différents acteurs
- Dynamique du GT pilote interne État

Besoins pour accélérer

- Faire se rencontrer le GT pilote et écrire la Feuille de Route de celui-ci
- Identifier les contributeurs à mobiliser en 1ère priorité
- Benchmark des démarches passées ou en cours voire des projets envisagés

**Priorité
d'adaptation**

Coordonner la réponse à la crise pour en diminuer les impacts

ACTION**ACCÉLÉRER L'ÉLABORATION DES PLANS INTERCOMMUNAUX DE SAUVEGARDE (PICS)****Pilotes**

- SIDPC

Contributeurs





- État (DDT)
- EPCI

Mise en œuvre2026 et
suivants

Impact 
Faisabilité 

Description de l'action

Dans l'objectif de structurer progressivement la réponse opérationnelle de crise à l'échelle des EPCI :

-  Assurer une présence organisée et systématique des services de l'État dans les groupes techniques PICS
-  Proposer un soutien financier pour l'ingénierie
-  Construire la position de l'État sur la prise en compte de l'objectif d'adaptation et l'intégration obligatoire de la TRACC dans la planification intercommunale et le porter collectivement
-  Communiquer vers les populations sur la culture du risque

Indicateurs de suivi

- Nombre de PICS aboutis
- Financements mobilisés

Conditions de succès

- Collectivités : mobilisation des territoires autour de l'enjeu de la montée en charge du rôle de l'intercommunalité
- État : message clair sur l'orientation, en particulier s'agissant des petits EPCI

Besoins pour accélérer

- Dégager rapidement la ressource en ingénierie permettant la présence terrain

Priorité d'adaptation

Préserver la ressource en eau

ACTION**COUVRIR LE DÉPARTEMENT DE DÉMARCHES TERRITORIALES DE GESTION SOBRE DE LA RESSOURCE EN EAU****Pilotes**

- Collectivités Gemapiennes

Contributeurs

- Autres collectivités compétentes en eau et assainissement et urbanisme
- Usagers de l'eau
- État (DDT)
- Agences de l'eau
- Industriels
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Mise en œuvre

2026 et suivants

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Pousser à l'engagement de démarches de sobriété ou un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur tous les territoires de bassins versants en lien avec feuille de route déclinaison du Plan Eau et en zoomant sur le territoire support des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOPH)



Consolider les gouvernances

Indicateurs de suivi

- Nombre de démarches engagées avec objectifs quantitatifs
- Couverture territoriale des démarches de sobriété hydrique

**Conditions de succès**

- Gouvernance au bon niveau politique et implication des acteurs

Besoins pour accélérer

- Disposer localement des ressources techniques et financières

Priorité d'adaptation

Améliorer la résilience des réseaux et des infrastructures exposées

ACTION



ÉVALUER LA VULNÉRABILITÉ DES INFRASTRUCTURES DE SERVICE PUBLIC FACE À L'ÉVOLUTION POSSIBLE DE CERTAINS ALÉAS NATURELS ET METTRE EN ŒUVRE DES MESURES D'ADAPTATION COORDONNÉES ENTRE GESTIONNAIRES



Pilotes

- Conseil départemental
- État (DDT)

Contributeurs

- Gestionnaires des réseaux concernés
- Exploitants de domaines skiables
- Opérateurs de l'État dont RTM
- Organismes de recherche

Mise en œuvre



2026 et suivants

Impact



Faisabilité



Description de l'action

Pour faciliter la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des infrastructures de montagne (routes, ouvrages d'art, réseaux, remontées mécaniques) et la mise en œuvre de mesures d'adaptation (renforcement des ouvrages, adaptation des tracés, évolution des pratiques de maintenance) :

- Organiser la coordination et la coopération à l'échelle départementale par la création et l'animation d'un réseau d'échange
- Recenser les patrimoines de données et la connaissance disponible sur les risques et vulnérabilités
- Établir des cartes de vulnérabilité des infrastructures structurantes
- Partager des scénarios de crise
- Mettre en place des communications sur l'acceptation du risque

Indicateurs de suivi



- Nombre d'infrastructures diagnostiquées
- Nombre de plans d'investissement et de plans de résilience

Conditions de succès

- Animation forte et suivie
- Adhésion des partenaires à la démarche
- Disponibilité de la connaissance de l'aléa naturel et de son évolution possible

Besoins pour accélérer

- Possibilité de mobiliser le Fonds vert à ce type d'opérateur pour mobiliser les gestionnaires

Priorité
d'adaptation

Renforcer la réactivité de l'ensemble des structures susceptibles d'intervenir auprès des personnes vulnérables en gestion de crise

ACTION

AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DES PUBLICS VULNÉRABLES POUR MIEUX LES INFORMER ET LES PROTÉGER



Pilotes

- ARS
- État (DDETSPP)

Contributeurs

- Collectivités
- Établissements
- Entreprises

Description de l'action



Échanger les données et les recensements des personnes vulnérables aux épisodes de canicule



Identifier les leviers adaptés pour la communication de crise



Identifier les lieux publics susceptibles d'accueillir des populations vulnérables et en détresse en période de crise

Indicateur de suivi



- Nombre de bases de données mutualisées sur les personnes vulnérables

Priorité d'adaptation

Améliorer le confort d'été des bâtiments en évitant la mal-adaptation

ACTION



DÉVELOPPER LES ÎLOTS DE FRAÎCHEUR URBAINS AUTOUR DES BÂTIMENTS



Pilotes

- Collectivités compétentes en urbanisme

Contributeurs

- État
- BE urbanisme
- Architectes conseils

Mise en œuvre

Dès à présent

Impact ★★☆☆

Faisabilité

Description de l'action

- ➔ Intégrer la TRACC dans les documents d'urbanisme
- ➔ Identifier les secteurs géographiques, bâtiments ou logements sur lesquels intervenir en priorité pour traiter les problématiques d'inconfort d'été
- ➔ Densifier les îlots de fraîcheur et les mailler entre eux



Priorité
d'adaptation

Améliorer le confort d'été des bâtiments en évitant la mal-adaptation

ACTION

DÉVELOPPER LE RECOURS À DES DISPOSITIFS PASSIFS OU PEU CONSOMMATEURS PERMETTANT DE LIMITER LA SURCHAUFFE OU FAVORISANT LE REFROIDISSEMENT DES BÂTIMENTS



Pilotes

- ASDER (association savoyarde de développement des énergies renouvelables)
- SDES (syndicat départemental de l'énergie de Savoie)

Contributeurs

- État : impulsion de l'action, aides financières, contrôles
- Collectivités : animation (SPRH), mise en œuvre sur bâtiments publics, dispositifs de financements, etc.
- Recherche ou industriels : développement techniques et matériels

Mise en œuvre



Dès à présent

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Faire connaître et encourager les solutions passives ou peu consommatrices de lutte contre la surchauffe ou de refroidissement :

- protections solaires (BSO, casquettes, volets, stores extérieurs, films sur vitrages, protections apportées par la végétation) ;
- matériaux à haute performance par rapport au confort estival ;
- refroidissement passif ou peu consommateur : ventilation nocturne, géothermie (géocooling) et réseaux de fraîcheur urbains, brasseurs d'air, modules adiabatiques...interconnexions)



Instrumenter les logements et les bâtiments pour qualifier la notion d'inconfort estival (identification, priorisation) et mieux évaluer l'efficacité des dispositifs de protection ou de refroidissement (hors climatisation) une fois installés



S'assurer du respect de la réglementation (RE2020) dans la construction neuve sur la prise en compte du confort d'été (contrôles)



Faire apparaître une notation « confort d'été » dans les DPE

Indicateur de suivi



- Confort thermique des bâtiments en été (gain)

Conditions de succès

- Coût de l'énergie
- Bon usage des dispositifs

Besoins pour accélérer

- Mieux faire connaître les solutions techniques
- Mieux faire connaître les éventuelles aides financières
- Faire remonter au niveau national pour DPE

Priorité
d'adaptation

Améliorer le confort d'été des bâtiments en évitant la mal-adaptation

ACTION

PRIORISER LES AIDES FINANCIÈRES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SUR LES OPÉRATIONS PRENANT EN COMPTE LE CONFORT D'ÉTÉ ET, POUR LES BÂTIMENTS OUVERTS AU PUBLIC, SUR CELLES PERMETTANT UNE MUTUALISATION DES USAGES ET/OU LA POSSIBILITÉ D'ACCUEILLIR DES PERSONNES SENSIBLES À LA CHALEUR (EHPAD, ÉCOLES...)



Pilotes

- État
- ANAH

Contributeurs

- Collectivités
- Partenaires techniques

Mise en œuvre



Dès à présent

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Prioriser ou conditionner l'attribution de subventions d'État (Ma Prime Renov', DETR, DSIL, Fonds vert...) aux projets prenant en compte le confort d'été et la mutualisation des usages, en particulier pour les bâtiments pouvant accueillir des publics sensibles (EHPAD, écoles...)

Indicateur de suivi



- Pourcentage de projets financés prenant en compte le confort d'été

Conditions de succès

- Bonne prise en compte de l'action de l'instruction à l'arbitrage sur la demande de financement puis lors du versement de la subvention

Besoins pour accélérer

- Maintenir des aides d'État aux projets de rénovation
- Intégrer dans tous les dispositifs d'aide un bonus ou une conditionnalité des aides à la prise en compte du confort d'été

Priorité d'adaptation

Adapter la forêt aux conséquences du changement climatique

ACTION

METTRE EN PLACE LES DISPOSITIFS DE DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES, DE LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS, ET FAVORISER DES MODES DE GESTION MUTUALISÉE POUR LA FORÊT PRIVÉE



Pilotes

- État (DDT)

Contributeurs

- Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles de la Préfecture
- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS73)
- Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
- Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc
- Conseil Départemental 73

Mise en œuvre



2026 et suivants

Impact ★ ★ ☆
Faisabilité ★ ★ ☆

Description de l'action



Participer aux comités techniques scolytes et cellule de crise



Finaliser le Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies et mettre en œuvre les actions en découlant



Engager un groupe de travail (Centre Régional de la Propriété Forestière, Conseil Départemental, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, Pôle d'Excellence Bois) sur l'animation de la forêt privée et la sensibilisation des propriétaires privés sur l'adaptation de la gestion forestière

Indicateurs de suivi



- Approbation du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre les Incendies
- Nombre de réunions santé des forêts
- Création GT forêt privée

Conditions de succès

- Communication adaptée et mobilisation des partenaires

Besoins pour accélérer

- Moyens humains

Priorité
d'adaptation

Améliorer la gestion et le partage de la ressource en eau pour l'agriculture

ACTION

- ÉVALUER ET VEILLER À LA SATISFACTION DES BESOINS EN EAU DE L'AGRICULTURE DANS LES TERRITOIRES ; ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES OUTILS DE STOCKAGE, DE GESTION ÉCONOME ET DE PARTAGE DE LA RESSOURCE



Pilotes

- Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
- Syndicats de filière
- Syndicats de Bassin Versant
- État (DDT)

Contributeurs

- Partenaires techniques

Mise en œuvre



Dès à présent

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Intégrer l'agriculture dans les démarches PTGE et PGRE



Accompagner de manière collective ou individuelle les exploitants en vue de :

- Régulariser et mutualiser les prélèvements ;
- Stocker l'eau, améliorer les dispositifs et méthodes d'irrigation, et expérimenter la mobilisation de nouvelles ressources (REUT).

Indicateurs de suivi



- Nombre de BV où les besoins agricoles sont évalués / pris en compte
- Nombre d'ouvrages de prélèvement/stockage créés ou régularisés, et évolution des volumes prélevés

Conditions de succès

- Poursuite de la dynamique territoriale liée à la gestion de l'eau par BV
- Implication et capacité d'adaptation de la filière agricole
- Maintien des financements liés aux ouvrages et aux matériels

Priorité
d'adaptation

Diminuer la sensibilité des systèmes d'exploitation aux pics de chaleur, épisodes de sécheresse et aléas climatiques

ACTION

ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS DANS LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES ET LES ADAPTATIONS TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES



Pilotes

- CASMB
- Syndicats de filière
- État (DDT)

Contributeurs

- État : impulsion de l'action, aides financières, assurance récolte/ISN, cadre réglementaire (notamment lutte contre les aléas)
- Collectivités : financements (région et CD73), cadre réglementaire (urbanisme et police municipale)
- Recherche ou industriels : développement techniques et matériels

Mise en œuvre



Dès à présent

Impact ★ ★ ☆
Faisabilité ★ ★ ☆

Description de l'action



Communiquer auprès des exploitations et les accompagner pour :

- Diversifier/adapter les cultures (notamment fourragères) et les calendriers
- Se protéger des aléas climatiques (irrigation, lutte antigèle, lutte contre la grêle)



Adapter les bâtiments, la conduite des troupeaux



Développer les solutions « zéro regret » basées sur le vivant (haies, arbres pour ombrage naturel, agro-foresterie)

Indicateurs de suivi



- Nombre d'expérimentations/pratiques innovantes
- Nombre de collectifs accompagnés pour se structurer sur les problématiques eau et sur la résilience face au changement climatique (ex : séchoir collectif)
- Nombre d'actions de communication et de valorisation de pratiques résilientes auprès des agriculteurs
- Nombre d'agriculteurs accompagnés (avec une vision globale de l'exploitation) pour mettre en œuvre des leviers d'action face au changement climatique
- Nombre d'agriculteurs accompagnés pour planter des haies et des arbres isolés
- Nombre de mètres linéaires de haies plantées et nombre de mètres linéaires d'arbres isolés plantés

Conditions de succès

- Coordination et volontarisme des acteurs concernés
- Acceptation sociale (volet communication)
- Mutualisation des actions et faire jouer le collectif
- Financements stables et pérennes des dispositifs



Priorité d'adaptation

Contribuer à favoriser un tourisme résilient

ACTION

● AMENER LES PRATIQUANTS D'ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE À UNE CONDUITE ÉCO-RESPONSABLE, ET FAVORISER LES PARTAGES DE BONNES PRATIQUES POUR MAÎTRISER LES EFFETS NÉGATIFS D'UNE FRÉQUENTATION CROISSANTE



Pilotes

- État (DDT)
- CD73

Contributeurs

- Gestionnaires espaces naturels (région, département, PNV, PNR, etc.)

Mise en œuvre



- Impact ★☆☆
Faisabilité ★☆☆



Description de l'action



Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux dans le cadre des comités départementaux (biodiversité et espaces naturels sensibles)



Valoriser et étendre les expériences innovantes et positives



Indicateur de suivi



- Nombre d'actions de communication/sensibilisation

Conditions de succès

- Partage d'une feuille de route

Besoins pour accélérer

- Moyens humains et levier financier



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-Alpes

Avril 2026

Ce document est téléchargeable sur :

www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr